

*Initiatives ministérielles*

ne pourraient plus poursuivre leurs activités. Ce n'est pas différent pour les partis politiques.

Les banques ont de l'influence au Canada parce que ce sont de grandes institutions financières. Elles détiennent beaucoup de pouvoir. Au lieu d'affronter les puissants, les grosses institutions financières, le gouvernement s'est dit: «Nous reconnaissons que le projet de loi devrait être rééquilibré. Nous reconnaissons fondamentalement que les salariés doivent être les premiers payés dans ce processus, mais nous ne le reconnâtrons pas dans le corps même de la loi parce que les grosses banques vont hurler trop fort. Nous allons donc instituer une caisse que nous appellerons fonds de protection des salariés.»

Ce n'est pas une mauvaise idée en soi. On instituerait un fonds pour reconnaître le fait que les travailleurs avaient un intérêt dans les avoirs d'une entreprise en faillite et qu'on devrait leur payer leur salaire. Ce fonds devait payer aux travailleurs jusqu'à 90 p. 100 des salaires et indemnités de vacances qui leur étaient dus, jusqu'à concurrence de 2 000 \$. Le gouvernement voulait veiller à ce que ces travailleurs, dont la plupart, dans bien des cas, ne touchent que 4,50 \$ l'heure, récupèrent leur argent qui sert à nourrir des enfants, à les loger et à les vêtir. Le gouvernement tenait à ce qu'il y ait un dispositif pour garantir un versement assuré et immédiat. Ce sont les deux critères qui ont été utilisés.

Nous avons dit que nous préférions que ces dispositions figurent dans le projet de loi. Nous aurions souhaité que, dans le texte même du projet, une priorité absolue soit accordée aux salariés. C'est ainsi que les choses doivent se passer. Le recul, pour les autres intéressés, ne serait pas considérable, car les montants à verser aux travailleurs ne sont pas très importants.

Le gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas agir de la sorte, qu'il créerait plutôt un fonds. Le titre initial du projet, avant sa modification au comité était: Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence. J'aurais sans doute pu accepter cela. Je me suis aperçu d'où venaient les pressions, et j'ai été heureux que le gouvernement reconnaisse qu'il avait une responsabilité fondamentale à l'égard de ces travailleurs, pour qu'ils récupèrent, en cas de faillite, les quelques dollars qui leur sont dus.

Le gouvernement était aux prises avec une difficulté. C'est qu'il allait garnir ce fonds au moyen d'une taxe.

Encore une nouvelle taxe. Le gouvernement en a imposé 34 nouvelles depuis son arrivée au pouvoir. Il a allégé la charge fiscale des sociétés et alourdi celle de la classe moyenne. Ce gouvernement, alors qu'il était à 11 p. 100 dans les sondages, a imposé la taxe la plus impopulaire qui soit dans le monde occidental, la TPS. Cette fois, c'était une autre histoire.

Le gouvernement allait taxer tout le monde. Il voulait taxer les sociétés du secteur public. Il voulait taxer les conseils scolaires. Les sociétés du secteur public ne font pas faillite. Il voulait taxer les hôpitaux. Les hôpitaux ne font pas faillite. Il voulait taxer les municipalités. Les municipalités ne font pas faillite. Il voulait taxer les petites et les moyennes entreprises, celles qui, trop souvent, font faillite à cause des politiques de ce gouvernement.

Les entreprises ont dit qu'elles appuyaient la plus grande partie de ce projet de loi. Elles trouvaient que le fonds de protection des salariés était une excellente idée.

Cependant, le saviez-vous? Nous ne faisons pas confiance aux députés d'en face. Nous ne faisons plus confiance au gouvernement lorsqu'il dit que ce n'est qu'une petite taxe parce que nous croyons qu'il manque d'intégrité et qu'il ne joue pas toujours franc jeu.

Nous pensons que, s'il y a une petite taxe, même si elle n'est que de 10c. par semaine au départ, elle deviendra énorme en un rien de temps.

Durant le débat sur la TPS, nous avons tous entendu parler des merveilleuses caractéristiques de la TPS. Vous rappelez-vous? Elle allait être sans incidence sur les recettes. Elle allait être transparente, c'est-à-dire qu'on pourrait la voir sur la facture. Elle allait être à niveau unique. Elle allait être juste. Ce qui est le plus important, c'est qu'elle allait être sans incidence sur les recettes.

Il n'y a aucune personne sensée au Canada qui puisse croire le gouvernement lorsqu'il dit que ce n'est qu'une petite taxe et qu'elle n'augmentera pas.

À un certain moment, le gouvernement a dit à chacune des entreprises et des organisations à qui il a parlé: «Nous vous promettons que cette taxe ne changera pas sans que ce changement soit soumis à l'approbation du Parlement.» J'espère que certains ministériels regardent ce débat de divers endroits dans l'édifice. J'en vois quelques-uns ici. Ils leur ont dit et répété: «Ne vous en inquiétez pas. Faites-nous confiance parce que cette taxe ne peut pas être changée sans que ce changement soit soumis à l'approbation du Parlement.»